École Pointe-Claire

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

Constat de retard

École Pointe-Claire

Je certifie être arrivé(e) à l'école après l'heure de fermeture du service de garde (18h) et je m'engage à payer les frais de retard, conformément aux règles de l'école.

Les frais encourus seront facturés à l'état de compte, à raison de 13,65$ par 15 minutes et devront être acquittés dès réception.

Nom de l'enfant : _____

Date : _____ Heure d'arrivée du parent : _____

Signature du parent ou de la personne autorisée : _____

Signature de l'éducatrice ou de l'éducateur : _____

Merci de votre collaboration

La direction de l'école Pointe-Claire